



RÉFORME DU FERROVIAIRE

Montreuil, le 15 mai 2015

IRP ET ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

LE 27 MAI 2015, RASSEMBLEMENT POUR DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ET DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DE PROXIMITÉ !

La loi du 4 août 2014 portant réforme du ferroviaire ne devait rien changer ! Au-delà de porter de graves préjudices à la qualité et à la sécurité du Service Public SNCF et à nos métiers, d'éclater les cheminots dans 3 entreprises distinctes, elle risque, en plus, de les priver d'une grande partie de leurs élus et mandatés, mais également de leurs acquis en matière d'Activités Sociales et Culturelles.

Le 27 mai prochain, la Direction SNCF entend, dans un rythme accéléré, réunir une Table Ronde, qu'elle souhaite conclusive, avec un projet d'accord qui est encore bien loin des revendications des cheminots !

Nous sommes bien loin des grands discours rassurants sur le Groupe Public indissociable et solidaire !

Dans le cadre de ces négociations à hauts risques, la CGT a déjà fait bouger des lignes non-négligeables. Seul le rapport de force convergeant des personnels des CE et du CCE avec les cheminots attachés à leurs acquis sociaux permettra de gagner cette bataille importante.

Le projet initial de la Direction préparait une véritable saignée pour nos CER, des IRP vidées de leur substance et éloignées des cheminots. Le texte a évolué, mais c'est un syndicalisme institutionnel et délégataire éloigné des cheminots que certains appellent de leurs vœux, que la Direction SNCF entend promouvoir.

La CGT exige des IRP et des Activités Sociales et Culturelles de proximité pour rester au plus près des sites ferroviaires et ancrées dans les territoires. Nous le devons aux cheminots et aux personnels CE/CCE.

La conception des IRP pour nos élus et mandatés est de défendre au quotidien leurs collègues pour la satisfaction des revendications, au plus près des lieux de travail.

Notre approche des Activités Sociales et Culturelles se calque sur cette volonté de proximité. Nous développons nos centres de vacances enfance-jeunesse (tous les enfants et adolescents qui s'inscrivent ont une place). Les tarifs pratiqués (81 € pour 10 jours pour la tranche 1) sont incomparables avec toute autre institution. Il en va de même pour les centres « vacances familles » qui sont accessibles à tous, y compris aux retraités.

Les jeunes cheminots se voient dotés d'une bourse annuelle de 200 € jusqu'à 30 ans pour leur séjour vacances. Les nouveaux embauchés peuvent partir en séjour découverte pour 90 € (même tarif pour le conjoint) !

Les enfants de cheminots sont prioritaires pour travailler et encadrer les centres de loisirs, les colonies et les centres « vacances famille »... Leur formation est prise en charge.

On est là bien loin du chèque vacances de quelques dizaines d'euros prôné par d'autres, contre une épargne mensuelle qui accentue les inégalités sociales. De plus, au regard du mécanisme de financement, seuls 10 % des cheminots y ont accès. Si tous le réclamaient, ils le toucheraient tous les 10 ans ! Mais dans les faits, ce serait toujours les mêmes, ceux qui peuvent abonder !

Vos CE se développent, innovent, proposent des activités adaptées, des Week-Ends à thème, des arbres de Noël, des médiathèques pour tous les cheminots, actifs, retraités et leur famille, avec du personnel compétent et engagé dans cette action. C'est tout cet édifice qui est menacé.

Il en va de même pour la restauration. Nos Restaurants d'Entreprise, les conventions passées, ne tiendraient pas longtemps si la Direction s'engageait dans la voie des chèques restaurants. Cela condamnerait à terme cette prestation et impacterait près de 50 % des emplois dans nos CER. Cela remettrait en cause la politique d'entreprise concernant les Eléments Variables de Solde sur les déplacements. A qui profiterait ce crime !?

Dans un pays où le gouvernement installe un chômage de masse qui ne laisse personne insensible et à l'abri, dans une France où de plus en plus de salariés n'ont pas accès à de vraies vacances et à de nombreux loisirs, et les cheminots ne sont pas en dehors de ce contexte, dans une entreprise où la Direction supprime 5 cheminots par jour depuis 2007 avec les conséquences que nous connaissons, pouvons-nous regarder, sans réaction, se mettre en place un plan social dans nos CE et au CCE et casser cette conception solidaire des A.S.C?

Quelle organisation syndicale digne de ce nom peut se rallier à cette casse sociale ? Qui va oser regarder dans les yeux les personnels des CE et du CCE en accompagnant ce sacrifice humain et familial ?

La Direction doit revoir sa copie en prenant en compte les propositions des personnels CE/CCE et des cheminots portées par la Fédération CGT.

La Fédération CGT des cheminots appelle les cheminots et les personnels des CE et du CCE à faire converger nos forces pour peser sur les négociations en cours concernant l'avenir de nos IRP et de nos Activités Sociales et Culturelles de proximité.

Tous ensemble, cheminots et personnels CE/CCE, envahissons la place des Etoiles à Saint-Denis, mercredi 27 mai 2015 à partir de 10h00 !



F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur:.....Tél :

Syndicat :.....Tél :

Nom du contact :.....

Nom du syndiqué :

